



Études et Résultats

N°751 • février 2011

Prendre un congé parental total : une décision qui dépend essentiellement du nombre d'enfants et de l'emploi occupé auparavant

Fin 2007, 280 000 parents d'enfants de moins de 3 ans sont en congé parental total. Il s'agit surtout de femmes (94 %). 12 % des mères de jeunes enfants ont ainsi cessé de travailler tout en conservant leur contrat de travail, avec l'assurance de retrouver leur emploi ou un emploi similaire à l'issue de ce congé. Ce congé, non rémunéré par l'employeur, donne souvent lieu au versement d'une prestation familiale, le CLCA (complément de libre choix d'activité), qui limite ainsi la perte de revenus en l'absence d'activité professionnelle.

Les mères de jeunes enfants qui ont pris un congé parental total ont en moyenne plus d'enfants et sont moins qualifiées que celles qui ont continué de travailler. Leurs conditions de travail étaient également plus contraignantes et moins compatibles avec les horaires habituels de garde d'enfant. La décision de suspendre son activité professionnelle apparaît en revanche peu liée à la situation professionnelle du conjoint.

Les mères en congé parental présentent des caractéristiques socio-économiques (diplôme, catégorie socioprofessionnelle, etc.) relativement proches des mères qui ont arrêté de travailler sans bénéficier d'un congé parental. Mais contrairement à ces dernières, elles ont des niveaux de vie un peu plus élevés. De plus, elles occupaient avant leur congé des emplois plus stables mais aux horaires plus souvent atypiques.

Emmanuelle CRENNER

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
Ministère du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État
Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

LE CONGÉ PARENTAL D'ÉDUCATION permet aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui sont salariés de suspendre leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants, tout en maintenant leur contrat de travail : ils ont ainsi l'assurance de retrouver leur emploi ou un emploi similaire dans la même entreprise ou administration à la fin de leur congé parental (encadré 1).

Pour bénéficier de ce droit, le parent doit être salarié et avoir travaillé au moins un an dans l'entreprise ou l'administration dans laquelle il se trouve au moment de la naissance de l'enfant. Les parents peuvent suspendre totalement leur activité (congé parental « total ») ou justifier de ce droit pour réduire leur

temps de travail (congé parental « partiel »). La présente étude porte sur le congé parental « total ». Ce dispositif ne doit pas être confondu avec le complément de libre choix d'activité (CLCA), prestation familiale dont les conditions d'attributions diffèrent de celles du congé parental (encadré 2).

12 % des mères de jeunes enfants sont en congé parental total

Dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réalisée par la DREES en 2007, 7 % des parents d'enfants de moins de 3 ans se déclarent en congé parental total, soit 280 000 personnes. Parmi eux, 94 % sont des femmes. Compte tenu

de la faible part des hommes et des particularités de leurs situations professionnelles (en termes de catégorie socioprofessionnelle, de type de contrat, de durée de travail), cette étude est centrée sur les femmes qui s'arrêtent de travailler dans le cadre d'un congé parental total.

Parmi les 2,1 millions de mères d'enfants de moins de 3 ans, 42 % ne travaillent pas : 12 % (265 000) parce qu'elles sont en congé parental total, 12 % parce qu'elles sont au chômage et 18% parce qu'elles sont inactives (tableau 1). Parmi les mères inactives, un tiers n'a jamais exercé d'activité professionnelle, soit 6 % de l'ensemble des mères d'enfants de moins de trois ans.

Les mères qui ont plusieurs enfants de moins de 3 ans sont plus souvent

ENCADRÉ 1

Le congé parental dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007

La prise d'un congé parental ne donne pas lieu à des enregistrements centralisés au niveau national car il est géré au niveau de chaque employeur : il s'agit d'un droit dont peut bénéficier un salarié. Il n'existe donc pas de données administratives pour quantifier le nombre de parents de jeunes enfants en congé parental. Il est toutefois possible de faire des estimations à partir d'enquêtes réalisées auprès des parents de jeunes enfants. L'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants menée par la DREES en octobre et novembre 2007 auprès de ménages ayant au moins un enfant de moins de 7 ans et demi est une source intéressante sur ce sujet. Elle a notamment permis de recueillir des informations sur la situation d'emploi des parents et sur les prestations qu'ils perçoivent pour la garde de leurs enfants.

Le congé parental total

Dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, on considère comme salariés en congé parental total les parents qui ont déclaré remplir les trois conditions suivantes : occuper un emploi (y compris congés divers, notamment congé parental), être en congé, et que ce congé soit un congé parental.

Comme pour toute enquête déclarative, il n'est pas exclu que les personnes interrogées n'aient pas toutes correctement répondu à ces questions. En particulier, pour les parents qui sont en congé parental depuis un certain temps, on peut imaginer que certains aient du mal à se considérer comme occupant un emploi, surtout si l'enquêteur a omis de lire la totalité de la question, qui précise bien que les personnes en congé parental font partie des personnes occupant un emploi. Il est aussi possible que certains se déclarent au foyer plutôt qu'en congé parental ou que certains bénéficiaires du complément de libre choix d'activité (CLCA) qui ne sont pas en congé parental, confondant les deux notions, se déclarent en congé parental par erreur.

Cependant, l'enquête Familles et employeurs réalisée en 2006 par l'Institut national des études démographiques (INED) établit des résultats proches de ceux obtenus, sur un champ comparable, dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants réalisée en 2007 par la DREES : dans ces deux enquêtes, près de 8 % des parents d'enfants de moins de 3 ans âgés de 20 à 49 ans sont en congé parental total.

Le difficile repérage des parents en congé parental à temps partiel

Dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007, lorsque les personnes déclarent exercer effectivement une activité professionnelle, l'enquêteur ne leur pose pas de questions pour savoir si elles travaillent à temps partiel dans le cadre d'un congé parental. Il n'est donc pas possible de repérer explicitement les personnes en congé parental à temps partiel. L'enquête ne permet pas non plus de repérer rigoureusement quelles sont les personnes à temps partiel qui remplissent les conditions d'éligibilité pour bénéficier d'un congé parental.

On peut toutefois estimer à partir de l'enquête un nombre approximatif des personnes susceptibles d'être en congé parental partiel, parce qu'elles sont salariées, travaillent à temps partiel, plus de 16 heures par semaine (durée minimale exigée pour bénéficier du congé partiel), ont au moins un enfant de moins de 3 ans et déclarent avoir choisi le temps partiel pour s'occuper de leurs enfants. Un peu plus de 220 000 parents sont dans cette situation d'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007. Mais pour ces personnes, nous ne savons pas quelle était leur ancienneté dans l'entreprise à la naissance de leur enfant et nous ignorons si le fait de réduire son temps de travail pour s'occuper des enfants est un bon indicateur de la prise du congé parental. La présente étude porte donc uniquement sur le congé parental total.

en congé parental total que celles qui n'en ont qu'un (25 % contre 11 %). De même, la proportion de mères en congé parental total augmente avec le nombre d'enfants : 2 % des mères ayant un seul enfant sont en congé parental, alors que c'est le cas de 17 % des mères de deux enfants et de 27 % des mères de trois enfants ou plus.

De nombreuses études montrent que, parmi les mères de jeunes enfants, les femmes les moins diplômées s'arrêtent plus souvent de travailler. On retrouve ce constat pour le congé parental total : 18 % des mères de jeunes enfants n'ayant pas le baccalauréat sont en congé parental total, contre 15 % de celles qui ont le baccalauréat et 8 % de celles qui ont un diplôme supérieur au baccalauréat.

Les mères en congé parental ont plus d'enfants et sont moins qualifiées que celles qui continuent de travailler

Pour comprendre pourquoi une mère décide de prendre un congé parental total plutôt que de continuer à travailler, nous avons comparé les caractéristiques sociodémographiques des mères d'enfants de moins

de 3 ans en congé parental (12 % des mères d'enfants de moins de 3 ans) et celles des mères d'enfants de moins de 3 ans qui travaillent (58 %). Le congé parental étant ouvert aux seuls salariés, notre étude se concentre sur les mères qui sont salariées ou l'étaient lors de leur dernier emploi (ce qui est le cas de 96 % des mères d'enfants de moins de 3 ans qui travaillent).

D'après l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants de 2007, les mères en congé parental total ont plus d'enfants que les mères qui travaillent : les premières ont 2,5 enfants en moyenne alors que les secondes en ont 1,6. Elles sont aussi plus souvent mères d'une famille nombreuse ou ont plus souvent plusieurs enfants en bas âge : 46 % des mères en congé parental total ont au moins trois enfants contre seulement 16 % des mères qui travaillent et 18 % ont au moins 2 enfants de moins de 3 ans contre 5 % de celles qui travaillent (tableau 2). Les mères en congé parental total sont en apparence plus âgées que celles qui travaillent : elles ont en moyenne 32,8 ans contre 31,7 ans pour celles qui travaillent. Mais cette différence d'âge est essentiellement due au fait que les mères en congé parental total

ont plus d'enfants : à nombre d'enfants égal, les mères en congé parental ne sont pas plus âgées que celles qui travaillent.

Les mères en congé parental sont aussi moins qualifiées que les mères qui travaillent. Elles sont deux fois plus nombreuses à ne pas avoir le bac (51 % contre 23 %) et deux fois moins nombreuses à exercer un emploi de cadres ou une profession intermédiaire (23 % contre 50 %).

Leurs conditions de travail étaient peu compatibles avec la garde des enfants

Moins qualifiées, les mères en congé parental total se trouvaient aussi parfois, avant leur congé, dans des situations professionnelles peu compatibles avec la garde des enfants en crèche ou chez une assistante maternelle.

Pour comprendre l'influence des conditions de travail sur la décision de prendre un congé parental, il faudrait comparer les situations professionnelles des mères en congé parental et celles des mères d'enfants de moins de 3 ans qui travaillent après la naissance de l'enfant, à la date où s'est opéré le choix d'arrêter ou de continuer de travailler. Cette analyse n'est toutefois pas possible avec l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants. Nous avons donc comparé la dernière situation d'emploi connue pour les femmes en congé parental total à la date de l'enquête et celle des femmes qui travaillent, même si l'on ne peut exclure des changements professionnels (type et conditions d'emploi) depuis la naissance de l'enfant.

Avant leur congé parental, les mères de jeunes enfants avaient plus souvent que les mères qui travaillent des horaires de travail alternants (2x8, 3x8 ou travail en brigades par exemple) ou des horaires « qui changent tout le temps » (tableau 3). Ceci est en grande partie lié au fait que les mères en congé parental total étaient plus souvent ouvrières ou employées avant leur congé parental. Parmi les employées, celles qui travaillaient dans le commerce ou au service des particuliers sont les plus représentées parmi les mères en congé parental.

■ TABLEAU 1

Caractéristiques sociodémographiques des mères d'enfants de moins de 3 ans (en %)

	Travaillent	En congé parental total	Inactives ayant déjà travaillé	Autres inactives*	Total
Ensemble	58	12	12	18	100
Nombre d'enfants					
1	71	2	9	18	100
2	55	17	11	17	100
Au moins 3	34	27	20	19	100
Nombre d'enfants de moins de 3 ans					
1	61	11	11	17	100
Au moins 2	35	25	16	24	100
Niveau de diplôme					
Inférieur au bac	36	18	19	27	100
Bac	61	15	10	14	100
Supérieur au bac	75	8	6	11	100

* Mères inactives qui n'ont jamais travaillé ou mères au chômage.

Lecture • 2 % des mères n'ayant qu'un enfant sont en congé parental total ; cette proportion atteint 27 % chez les mères d'au moins trois enfants.

Champ • France métropolitaine, mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007, DREES.

Congé parental et complément de libre choix d'activité (CLCA) : deux dispositifs à ne pas confondre

Droit du travail pour le congé parental, prestation familiale pour le CLCA

Le congé parental d'éducation est un droit accordé aux seuls parents qui sont salariés et qui ont au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise au moment de la naissance de leur enfant. Il leur permet de cesser leur activité ou de travailler à temps partiel et de retrouver leur emploi ou un emploi similaire avec une rémunération au moins équivalente à l'issue de ce congé. En revanche, aucun salaire n'est versé pendant le congé parental total – en cas de congé parental partiel, un salaire est versé au prorata du temps travaillé.

Ce dispositif ne doit pas être confondu avec le complément de libre choix d'activité (CLCA), une prestation familiale versée par l'État dont les conditions d'attribution diffèrent de celles en vigueur pour prendre un congé parental : le CLCA peut être versé aux parents d'enfants de moins de 3 ans qui ne travaillent pas ou qui travaillent à temps partiel, pendant au plus six mois pour un premier enfant et jusqu'au troisième anniversaire de l'enfant pour les suivants, à condition d'avoir travaillé deux ans au cours des deux dernières années pour un premier enfant, deux ans au cours des quatre dernières années pour un deuxième et deux ans au cours des cinq dernières années à partir du troisième. Le CLCA ne comprend pas de condition sur le fait d'exercer une activité au moment de la naissance de l'enfant et n'est pas réservé aux seuls salariés.

L'arrêt d'activité des parents de jeunes enfants peut donc être « rémunéré » par le biais du complément de libre choix d'activité (CLCA) à taux plein. Mais le CLCA n'est pas systématiquement accordé en cas de congé parental. Ainsi certaines personnes en congé parental total ne perçoivent pas le CLCA, car elles n'ont pas encore travaillé assez longtemps pour pouvoir en bénéficier. Inversement, une personne sans contrat de travail au moment de la naissance de son enfant peut percevoir le CLCA si elle a suffisamment travaillé auparavant mais ne peut pas bénéficier d'un congé parental.

Une estimation délicate de la part des parents en congé parental total qui bénéficient du CLCA

Parmi les personnes ayant déclaré être en congé parental total dans l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants, 73 % ont également déclaré percevoir le CLCA. Mais il est très probable que cette proportion soit sous-estimée. En effet, classiquement dans les enquêtes réalisées auprès des ménages, les personnes connaissent parfois assez mal les prestations qu'elles perçoivent (encadré 1). Le nombre de bénéficiaires du CLCA, qu'ils soient en congé parental ou non, obtenu à partir de cette enquête est inférieur à celui établi à partir des données administratives de la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) : ainsi, l'enquête de la DREES estime qu'il y a 272 000 bénéficiaires du CLCA à taux plein fin 2007 alors qu'il est versé à 364 000 personnes en France métropolitaine d'après les données de la CNAF de décembre 2007. L'enquête sous-estime donc de 34 % le nombre de bénéficiaires du CLCA.

Il ne paraît toutefois pas possible de procéder à une extrapolation du nombre de bénéficiaires du CLCA. En effet, une analyse approfondie des données de l'enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants fait apparaître que la sous-estimation varierait selon le rang du CLCA. Elle montre également que cette sous-estimation n'est probablement pas la même parmi les personnes en congé parental total, qui semblent mieux connaître le CLCA que les autres parents.

Dans ces professions, les horaires alternants sont fréquents. Mais à catégorie socioprofessionnelle égale, les mères en congé parental total n'avaient pas plus souvent des horaires alternants que les mères qui travaillent.

Quelle que soit la catégorie socio-professionnelle, les mères en congé parental total étaient plus souvent confrontées à des horaires contraignants ou atypiques que celles qui travaillent. 64 % des mères en congé parental total travaillaient tôt le matin, tard le soir, la nuit ou le week-end, alors que cela ne concerne, au moment de l'enquête, que 45 % des mères d'enfants de moins de 3 ans qui travaillent¹. En particulier, les mères en congé parental étaient plus nombreuses à travailler au moins un samedi sur deux que les mères qui occupent un emploi (45 % contre 27 %).

Parmi les mères en congé parental total, 9 % déclarent que, avant ce congé, elles pouvaient organiser leurs horaires comme elles le souhaitent, ce qui est le cas de 18 % des mères qui occupent un emploi au moment de l'enquête. Les mères en congé parental total étaient par conséquent moins nombreuses à avoir de la souplesse dans l'organisation de leur temps de travail, ce qui a pu contribuer à leur décision d'arrêter de travailler.

La situation professionnelle du père semble peu influencer la décision de la mère de prendre un congé parental

Dans plus de neuf cas sur dix, les mères en congé parental total vivent en couple. On pourrait penser que la décision de suspendre son activité professionnelle dépend de la situa-

tion du conjoint (ses revenus, sa situation professionnelle, ses horaires de travail, etc.).

Pourtant, le fait de prendre un congé parental total plutôt que de continuer à travailler n'est « toutes choses égales par ailleurs »² pas lié directement au fait de vivre avec un conjoint ou pas. En particulier, la proportion de mères qui vivent en couple est identique parmi celles qui travaillent et parmi celles qui sont en congé parental total.

Les conjoints des mères de jeunes enfants se situent en général dans les classes d'âge où le taux d'activité des hommes est très élevé. La part des conjoints sans emploi est donc très faible, aussi bien parmi les mères en congé parental total que parmi celles qui travaillent (respectivement 6 % et 5 %, voir tableau 4).

1. Il est possible qu'une partie de celles qui ont continué à travailler aient modifié leurs horaires de travail après la naissance de leur enfant.

2. L'effet d'une caractéristique sociodémographique est avéré « toutes choses égales par ailleurs », lorsque l'on considère qu'il s'observe quel que soit le niveau des autres caractéristiques sociodémographiques appréhendées. La mesure de ces différents effets combinés s'effectue à l'aide d'un modèle de régression logistique. Pour plus de précisions sur ce modèle, se reporter au tableau 4.

En revanche, quand les mères sont en congé parental, leurs conjoints travaillent un peu plus souvent à temps plein que quand elles continuent à travailler (98 % contre 95 %). Il est certainement plus facile de faire face à la perte de revenus qu'implique la prise d'un congé parental total si l'autre parent travaille à temps plein. On peut aussi penser que, dans certains cas, le père compense la baisse de l'activité professionnelle de sa femme par une hausse de son activité professionnelle.

Excepté le fait que les conjoints des mères en congé parental total occupent plus souvent des emplois à temps plein, la situation professionnelle des pères semble peu influencer la décision des mères de cesser leur activité dans le cadre d'un congé parental ou de continuer à travailler.

« Toutes choses égales par ailleurs », les conjoints des mères en congé parental total n'ont pas des niveaux de diplôme statistiquement différents de ceux des mères de jeunes enfants qui travaillent³. Leurs niveaux de diplôme reflètent les compositions des couples et la proximité sociale des conjoints, souvent observées. Comme les mères en congé parental total ont plus souvent un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac, il en va de même de leurs conjoints.

En effet, parmi l'ensemble des mères d'enfants de moins de 3 ans, celles qui ont un niveau de diplôme inférieur au bac sont plus souvent en couple avec des hommes qui ont le même niveau de diplôme qu'elles. Presque 90 % de ces mères qui n'ont pas le bac vivent avec un homme qui a un niveau de diplôme inférieur ou égal au bac. Et 77 % de celles qui n'ont que le bac sont en couple avec un homme qui a un diplôme inférieur ou égal au bac.

La proximité des conjoints en termes de catégories socioprofessionnelles étant également très forte, les mères en congé parental vivent plus souvent en couple avec des ouvriers, mais pas plus souvent que pour l'ensemble des femmes employées ou ouvrières.

Les mères en congé parental ne vivent pas plus souvent avec des

■ TABLEAU 2

Caractéristiques des mères d'enfants de moins de 3 ans (en emploi, en congé parental total ou inactives ayant déjà travaillé)

	Travaille	En congé parental total	Autres inactives, déjà travaillé
Vie de couple			
En couple	93	93	73
Pas en couple	7	7	27
Total	100	100	100
Nombre d'enfants			
1	49	7	26
2	35	47	33
Au moins 3	16	46	41
Total	100	100	100
Nombre d'enfants de moins de 3 ans			
1	95	82	88
Au moins 2	5	18	12
Total	100	100	100
Niveau de diplôme			
Inférieur au bac	23	51	60
Bac	19	22	17
Supérieur au bac	58	27	23
Total	100	100	100
Âge			
Moins de 26 ans	8	6	22
De 26 à 30 ans	34	29	27
De 31 à 35 ans	38	37	26
Plus de 35 ans	20	28	25
Total	100	100	100
Niveau de vie			
1 ^{er} quartile	8	34	55
2 ^e quartile	16	42	29
3 ^e quartile	37	15	10
4 ^e quartile	39	9	6
Total	100	100	100
Catégorie socioprofessionnelle¹			
Cadres	18	6	5
Professions intermédiaires	32	17	11
Employées	42	64	66
Ouvrières	8	13	18
Total	100	100	100
Durée de travail¹			
Temps plein	64	61	64
Temps partiel	36	39	36
Total	100	100	100
Souplesse des horaires de travail¹			
S'organise comme elle veut	18	9	8
Possibilité exceptionnelle de modification des horaires	54	61	52
Aucune possibilité de modification des horaires	28	30	40
Total	100	100	100
Types d'horaires de travail¹			
Les mêmes toutes les semaines	81	71	81
Alternants (2x8, 3x8, brigades)	8	12	8
Changent tout le temps	11	17	11
Total	100	100	100
Horaires atypiques^{1,2}			
Oui	45	64	61
Non	55	36	39
Total	100	100	100

1. Pour les mères en congé parental et les inactives, il s'agit de la situation dans leur dernier emploi.

2. La nuit (plus de 2 heures entre minuit et 6h du matin), tôt le matin (avant 8h du matin), tard le soir (plus de 2 heures entre 18h et minuit) ou le samedi ou le dimanche.

Lecture • 93 % des mères d'enfants de moins de 3 ans, salariées, en congé parental total vivent en couple.

Champ • France métropolitaine. Salariées au moment de l'enquête ou avant leur cessation d'activité, mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007, DREES.

3. Pour cette analyse, d'autres régressions que celles présentées dans le tableau 4 ont été réalisées. Elles incluent les mêmes variables concernant la mère, auxquelles on a ajouté les caractéristiques sociodémographiques du conjoint et ses conditions de travail. Elles montrent que les résultats concernant les mères se maintiennent mais que, en ce qui concerne le père, seule la variable indiquant qu'il travaille à temps partiel est significative.

■ TABLEAU 3

Caractéristiques des mères d'enfants de moins de 3 ans en congé parental total (régressions logistiques)

	Être en congé parental total plutôt que travailler	Mère en congé parental total plutôt qu'autre inactive ayant déjà travaillé
Situation de référence	-3,38 **	ns
Vie en couple		
En couple	réf.	réf.
Pas en couple	ns	-1,12**
Nombre d'enfants		
1	-2,28 **	-1,48 **
2	réf.	réf.
Au moins 3	0,67 **	ns
Nombre d'enfants de moins de 3 ans		
1	réf.	réf.
Au moins 2	0,49 **	ns
Niveau de diplôme		
Inférieur au bac	0,66 **	ns
Bac	0,38 **	ns
Supérieur au bac	réf.	réf.
Âge		
Moins de 26 ans	réf.	réf.
De 26 à 30 ans	ns	0,87 **
De 31 à 35 ans	ns	1,06 **
Plus de 35 ans	ns	0,91 **
Catégorie socioprofessionnelle ¹		
Cadres	réf.	réf.
Professions intermédiaires	0,55 **	ns
Employées ou ouvrières	1,07 **	ns
Durée de travail ¹		
Temps plein	0,47 **	ns
Temps partiel	réf.	réf.
Souplesse des horaires de travail ¹		
S'organise comme elle veut	réf.	réf.
Possibilité exceptionnelle de modification des horaires	0,68 **	ns
Aucune possibilité de modification des horaires	0,42 **	ns
Types d'horaires de travail ¹		
Les mêmes toutes les semaines	réf.	réf.
Alternants : 2x8, 3x8, brigades	ns	ns
Changent tout le temps	ns	0,54 **
Horaires atypiques ^{1,2}		
Oui	0,54 **	0,34 **
Non	réf.	réf.

1. Pour les mères en congé parental et les inactives, il s'agit de la situation dans leur dernier emploi.

2. La nuit (plus de 2 heures entre minuit et 6h du matin), tôt le matin (avant 8h du matin), tard le soir (plus de 2 heures entre 18h et minuit), le samedi ou le dimanche.

Lecture • La situation de référence est celle d'une mère vivant en couple avec 2 enfants dont un de moins de 3 ans, âgée de moins de 26 ans, qui a un diplôme supérieur au bac et qui occupe un emploi de cadre. Elle travaille à temps partiel et n'a pas d'horaires de travail atypiques. Elle a les mêmes horaires de travail toutes les semaines et peut les organiser comme elle le souhaite. Par rapport à cette situation de référence, les coefficients positifs (respectivement négatifs) correspondent à des situations où la probabilité d'être en congé parental total plutôt que de travailler (ou plutôt qu'être inactives en ayant déjà travaillé) est plus forte (respectivement plus faible), et ce, d'autant plus que la valeur absolue du coefficient est élevée.

** Coefficient significatif au seuil de 5 %; ns : coefficient non significatif au seuil de 10 %.

Champ • France métropolitaine. Salariées ou salariées dans leur dernier emploi, mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans : en congé parental total ou active occupée pour la première régression; en congé parental total ou inactive ayant déjà travaillé pour la seconde régression.

Sources • Enquête Modes de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007, DREES.

hommes qui ont des horaires de travail particulièrement atypiques : « toutes choses égales par ailleurs », les conjoints de mères en congé parental travaillent aussi souvent le samedi ou le dimanche et n'ont pas plus souvent des horaires décalés que les conjoints des mères qui travaillent.

Ce serait donc plutôt l'emploi occupé par les mères que les conditions de travail des pères qui déterminerait le fait de prendre un congé parental total plutôt que de continuer à travailler.

Le niveau de vie des mères en congé parental est plus faible que celui des mères qui travaillent

Le niveau de vie est plus faible lorsque la mère est en congé parental que lorsqu'elle travaille : environ 1 100 euros par mois dans le premier cas, contre 1 700 euros par mois dans le second. Par définition, les mères en congé parental total ne perçoivent pas de salaire, même si elles peuvent éventuellement percevoir le complément de libre choix d'activité (CLCA, voir encadré 2). En conséquence, il n'est pas possible d'affirmer à partir des seuls revenus du ménage que les mères en congé parental total vivaient, avant de prendre ce congé, dans des ménages plus « modestes » que celles qui ont continué de travailler. En revanche, les mères en congé parental total sont moins qualifiées (en termes de niveau de diplômes et de catégories sociales) que celles qui continuent de travailler et il en va de même de leurs conjoints. On peut donc raisonnablement penser qu'elles avaient des rémunérations du travail et des niveaux de vie plus faibles au moment où elles ont pris un congé parental. Quand la rémunération est plus faible, l'arrêt d'activité est en quelque sorte moins « coûteux » financièrement, compte tenu des frais liés à la garde d'enfants en cas de poursuite de l'activité professionnelle et des prestations, forfaitaires, dont peuvent bénéficier les parents de jeunes enfants qui s'arrêtent de travailler. L'arbitrage financier lors de la décision de prendre un congé

parental est toutefois certainement plus complexe. Les mères qui perçoivent un salaire plus élevé, tout en subissant une perte de revenu et de niveau de vie plus importante, ont le plus souvent des conjoints dont les revenus sont plus élevés, ce qui leur permet d'assumer plus facilement la diminution des revenus du ménage. La décision intègre donc vraisemblablement d'autres éléments que des éléments financiers.

Pour les mères en congé parental, l'arrêt du travail est davantage lié à la présence d'un jeune enfant que pour les mères inactives

Les mères en congé parental total n'exercent pas d'activité professionnelle, tout comme les autres inactives qui ont déjà travaillé par le passé. Ces dernières sont essentiellement des femmes qui se qualifient de « mères au foyer ». Pour comprendre pourquoi, parmi les mères d'enfants de moins de 3 ans, certaines sont en congé parental et d'autres pas, nous avons comparé les caractéristiques des mères en congé parental total avec celles des autres mères inactives mais qui ont déjà travaillé en tant que salariées dans leur dernier emploi (12 % des mères d'enfants de moins de 3 ans).

L'arrêt d'activité des autres inactives ayant déjà travaillé est souvent ancien : à la date de l'enquête, il datait de 4,2 ans en moyenne. Pour 44 % d'entre elles, il date de moins de 3 ans, mais pour un quart d'entre elles, il a eu lieu il y a plus de 5 ans. L'enquête ne permet pas de connaître l'événement qui est à l'origine de leur retrait du marché du travail : démission, licenciement, fin de contrat à durée déterminée (CDD) ou encore cessation d'activité dans le cadre d'un congé parental au moment de la naissance d'un enfant mais non suivie d'un retour à l'emploi à l'issue du congé. On constate toutefois que l'arrêt de travail ne va pas forcément de pair avec la présence d'un jeune enfant : dans quatre cas sur dix, la mère n'avait pas d'enfant et n'a pas eu d'enfant dans les neuf mois qui ont suivi la cessation de l'activité. Dans deux cas sur dix, la mère a arrêté de travailler dans les

■ TABLEAU 4

Caractéristiques des conjoints des mères d'enfants de moins de 3 ans (en emploi, en congé parental total ou inactives ayant déjà travaillé)

	Travaillent	En congé parental total	Autres inactives, déjà travaillé
Situation professionnelle			
Actif occupé	95	94	88
Inactif ou chômeur	5	6	12
Total	100	100	100
Niveau de diplôme			
Inférieur au bac	36	54	64
Bac	19	19	11
Supérieur au bac	45	27	25
Total	100	100	100
Âge			
Moins de 26 ans	5	3	8
De 26 à 30 ans	25	18	20
De 31 à 35 ans	39	35	32
Plus de 35 ans	31	44	40
Total	100	100	100
Catégorie socioprofessionnelle			
Cadres, professions libérales, chefs d'entreprise	30	24	24
Professions intermédiaires	26	18	12
Employés	12	12	9
Ouvriers	32	46	54
Inactifs n'ayant jamais travaillé	0	0	1
Total	100	100	100
Durée de travail			
Temps plein	95	98	96
Temps partiel	5	2	4
Total	100	100	100

Lecture • 94 % des conjoints des mères en congé parental total travaillent.

Champ • France métropolitaine. Salariées ou salariées dans leur dernier emploi, mères d'au moins un enfant de moins de 3 ans vivant en couple.

Sources • Enquête Mode de garde et d'accueil des jeunes enfants 2007, DREES.

neuf mois avant la naissance de son premier enfant et dans quatre cas sur dix, la cessation de l'activité est intervenue alors que la mère avait déjà un enfant.

Seules 57 % des mères inactives qui ne sont pas en congé parental déclarent qu'elles ont choisi d'arrêter de travailler. Parmi elles, 59 % déclarent avoir fait ce choix pour s'occuper de leurs enfants, soit 34 % des mères inactives qui ont déjà travaillé.

Les mères en congé parental total ont un peu plus d'enfants que les autres mères inactives (2,5 enfants en moyenne contre 2,2 enfants). De plus, 46 % des mères en congé parental ont trois enfants ou plus,

alors que c'est le cas de 41 % des autres mères inactives (tableau 2). Indépendamment du nombre d'enfants qu'elles peuvent avoir, les mères en congé parental total sont plus âgées que les autres mères inactives. Elles ont en moyenne 30,8 ans, soit deux ans de plus que les autres mères inactives.

Les mères en congé parental avaient un emploi plus stable mais plus souvent avec des horaires atypiques que les mères inactives

Les mères en congé parental avaient moins souvent un emploi précaire que les autres femmes inac-

tives : 15 % avaient un CDD ou étaient en intérim, en stage ou en apprentissage, contre 45 % des autres mères inactives⁴. Ayant des emplois plus stables, elles avaient mécaniquement plus de chances que les autres mères inactives d'avoir suffisamment d'ancienneté dans leur entreprise et de remplir les conditions nécessaires à l'obtention d'un congé parental.

Les mères en congé parental total et les autres mères inactives ont « toutes choses égales par ailleurs » des niveaux de diplômes similaires et occupaient des emplois assez équivalents en termes de catégories socio-professionnelles (tableau 3). Les mères en congé parental total travaillaient aussi souvent à temps plein que les autres mères inactives qui ont déjà travaillé.

Pourtant, les mères en congé parental se différencient des autres mères inactives par le fait d'avoir plus souvent des horaires de travail peu compatibles avec les contraintes de garde des enfants. Lors de leur dernier emploi, les mères en congé parental avaient un peu plus souvent des horaires de travail atypiques que les autres mères inactives : 64 % des

mères en congé parental total travaillaient tôt le matin, tard le soir, la nuit ou le week-end, contre 61 % des autres mères inactives. Elles avaient surtout plus souvent des horaires de travail alternants ou qui changent tout le temps et plus rarement des horaires de travail réguliers : 71 % des mères en congé parental avaient les mêmes horaires toutes les semaines, contre 81 % des autres mères inactives.

Malgré la proximité de leurs niveaux de diplôme et de leurs catégories socioprofessionnelles, les mères en congé parental total ont des niveaux de vie un peu plus élevés que les autres mères inactives ayant déjà travaillé. Elles font moins souvent partie des familles les plus modestes : un tiers des mères en congé parental total font partie des 25 % des familles ayant au moins un enfant de 7 ans et demi les plus modestes (premier quartile), alors que cela concerne plus de la moitié des autres mères inactives. Leur niveau de vie mensuel moyen est proche de 1 100 euros alors que celui des autres mères inactives se situe autour de 900 euros par mois. Cette différence est en partie due au fait

que les mères en congé parental total sont plus souvent en couple : 93 % des mères en congé parental total vivent en couple contre seulement 73 % des autres mères inactives. De plus, étant plus jeunes et dans des situations plus précaires, les autres mères inactives sont peut-être plus nombreuses à ne pas pouvoir bénéficier du CLCA, faute d'avoir travaillé assez longtemps auparavant.

Un souhait massif de retravailler

Les mères en congé parental total ont l'assurance de retrouver un emploi après le congé parental si elles le souhaitent. En revanche, les autres mères inactives ayant déjà travaillé sont complètement sorties du marché du travail et risquent de ne pas pouvoir y retourner aussi facilement. Or, elles sont nombreuses à souhaiter reprendre une activité professionnelle. Plus des trois quarts d'entre elles déclarent rechercher un emploi ou souhaitent reprendre une activité dans le futur. Parmi les mères en congé parental, 88 % déclarent souhaiter effectivement retravailler à la fin de leur congé.

4. Il s'agit ici dans les deux cas des emplois occupés avant la cessation d'activité.

Pour en savoir plus

- Algava E., Bressé S., Momic M., 2005, « Les bénéficiaires de l'allocation parentale d'éducation : trajectoires d'activité et retour à l'emploi », *Études et Résultats*, DREES, n° 399, mai.
- Ananian S., 2010, « L'activité des mères de jeunes enfants depuis la mise en place du complément de libre choix d'activité », *Études et Résultats*, DREES, n° 726, mai.
- Blanpain, N., 2009, « Les dépenses pour la garde des jeunes enfants. Crèche et assistante maternelle : un coût proche pour les familles après allocations et aides fiscales », *Études et Résultats*, DREES, n° 695, août.
- Chauffaut D., Olm C., Simon M.-O., 2005, *Les allocataires de la prestation d'accueil du jeune enfant*, Crédoc, novembre.
- Eydoux A., Letablier M.-T., avec la collaboration de Georges N., 2007, « Les familles monoparentales en France », *Rapport de recherches*, CEE, n° 36, juin.
- Gosset S., 2004, « Les dynamiques identitaires des femmes ayant recours à l'allocation parentale d'éducation », *Dossier d'étude*, CNAF, n° 56, juillet.
- Haut conseil à la famille, 2010, *Problématiques et voies de réformes du complément de libre choix d'activité*, février.
- Haut conseil à la famille, 2009, *Présentation générale des dispositifs en faveur des familles*, octobre.
- Marical F., 2007, « Réduire son activité pour garder son enfant : les effets de la PAJE », *Recherches et Prévisions*, CNAF, n° 88, juin.
- Méda D., Simon M.-O., Wierink M., 2003, « Pourquoi certaines femmes s'arrêtent-elles de travailler à la naissance d'un enfant », *Premières informations et Premières synthèses*, DARES, n° 29.2.
- Observatoire de la petite enfance, 2009, *L'accueil du jeune enfant 2008*, données statistiques.
- Pailhé A. et Solaz A., 2006, « Vie professionnelle et naissance: la charge de la conciliation repose essentiellement sur les femmes », *Population et société*, INED, n° 426.